

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

VELODROME

Rue du Bois Aubry / Rue Jean Moulin / Rue du Colonel Durand
17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON

MAISONS DE VILLE



*Image non contractuelle

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	2
2.	GENERALITES	2
3.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS	3
4.	LOCAUX PRIVATIFS ET EQUIPEMENTS DES MAISONS	4
5.	ANNEXES PRIVATIVES	8
6.	EQUIPEMENTS GENERAUX	9
7.	NOTA BENE	10

1. PREAMBULE

L'ensemble des maisons est conçu pour respecter les critères de la norme RT 2012.

Un bureau de contrôle technique sera mandaté pour les missions :

- ✚ LP : relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- ✚ SH : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PS : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- ✚ HAND : relative à l'accessibilité des personnes handicapées,
- ✚ TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PHh : relative à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

2. GENERALITES

PRESENTATION

La société VIVAPROM porte le projet de construction de 41 maisons de ville en accession libre dont 16 sur la première tranche et 25 sur une seconde tranche, sur un terrain situé Rue du Bois Aubry, Rue Jean Moulin et Rue du Colonel Durand à Saint Pierre d'Oléron : « VELODROME »

Ces logements se présenteront sous la forme de maisons de ville typique de l'île d'Oléron avec préau ou garage et seront de typologie variée : 21 logements de type III (2 chambres) et 20 logements de type IV (3 chambres).

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme des maisons individuelles du Vélodrome, situé Rue du Bois Aubry, Rue Jean Moulin et Rue du Colonel Durand à SAINT-PIERRE D'OLERON.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des maisons sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Les maisons seront soumises à la réglementation thermique RT 2012.

L'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites sera respecté.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple: réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

1.1 FONDATEMENTS

1.1.1 Fouilles

Fouilles en excavation avec évacuation des terres extraites.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, semelles filantes ou isolées, suivant rapport d'étude de sol et études structure et validation du bureau de contrôle,

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs de façades et murs des pignons

Murs : en blocs agglomérés de ciment ou briques, selon étude de structure et étude thermique.

Doublage : Isolation thermique par l'intérieur avec laine de verre ou équivalent (épaisseur 120 + 13 mm)

Parements extérieurs : Toutes les façades recevront conformément au projet de l'architecte, un enduit taloché lisse.

Couvre joint de dilatation suivant nécessités

1.2.2 Murs intérieurs, refends porteurs, mitoyens

Entre locaux privatifs contigus :

Murs en béton armé ou blocs agglomérés de ciment selon besoins structurels et conformément à la réglementation acoustique intérieure.

1.2.3 Isolation thermique

Doublages selon nécessité (complexe isolant et parement plaque de plâtre de 13 mm à peindre).

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers Haut du Rez-de-chaussée

Plancher type poutrelle hourdis avec rupteurs thermiques en périphérie suivant étude thermique.

1.3.2 Planchers bas du rez-de-chaussée

Dalle portée en béton armé, épaisseur selon étude ou plancher préfabriqué type poutrelles hourdis. Ce plancher sera isolé thermiquement suivant étude thermique de l'entreprise.

1.3.3 Plafond du 1^{er} étage

Plaque de plâtre sur ossature métallique.

Ce plancher sera isolé thermiquement suivant étude thermique de l'entreprise

1.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation, parement plaque à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces humides

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation P.A.R., parement HYDRO pour pièces humides à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers intérieurs des maisons

Escalier intérieur en bois (Sapin ou hêtre) lasuré, avec ou sans contremarche suivant plan. Compris garde-corps et main courante.

1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales seront en aluminium, PVC ou zinc suivant choix de l'architecte.

Les chutes extérieures seront en façade. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

1.6.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide placé en gaine et désolidarisé des planchers selon étude structurelle de l'entreprise et conformément à la réglementation acoustique intérieure.

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire et raccordement sous dalle.

1.6.3 Canalisations sous-dallages

Les canalisations sous-dallages seront en PVC rigide raccordées au réseau extérieur.

1.6.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.7 TOITURES

1.7.1 Charpente, couverture

Charpente industrialisée (fermettes) ou traditionnelle compris contreventements, étrésoillonnage et Couverture tuiles, de type double canal ton uni (ou équivalent).

1.7.2 Toitures terrasses

Sans objet.

1.7.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

En toiture, sortie des ventilations primaires et sorties de ventilation.

4. LOCAUX PRIVATIFS ET EQUIPEMENTS DES MAISONS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Le séjour, l'entrée, les dégagements et les placards attenants seront revêtus :

D'un carrelage, format 45*45 grès cérame de marque Arte One ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les chambres et placards attenants seront revêtus :

D'un sol souple imitation parquet ou équivalent.

Essences au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en bois peint au choix de l'architecte.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides (salle d'eau et WC)

Les sols de la cuisine seront revêtus :

D'un carrelage, format 45*45 de marque Arte One ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les sols des W-C, des salles de bains et des salles d'eau seront revêtus :

D'un carrelage, format 45*45 de marque Arte One ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des terrasses jardin, non étanchées

Dalles gravillonnées posées sur lit de sable ou sur plot, ou béton lavé.

Coloris au choix de l'architecte.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints,)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Pour les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, toute hauteur au droit du receveur de douche.

Au niveau du meuble de meuble vasque, faïence murale selon calepinage et harmonies prédéfinies par l'architecte.

Faïence de format : 20*50 de marque Arte One type Glossy ou équivalent.
Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Pour la cuisine : faïence sur toute la longueur recevant l'évier + retours selon pavillon sur 0.60 m de hauteur coloris Blanc de format 20*20 selon la réglementation NF.
Les joints seront réalisés au ciment blanc.

2.3 PLAFONDS :

2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Conformément aux indications des plans, certaines zones sont traitées en faux-plafond plaques à peindre ou enduit pelliculaire.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les menuiseries extérieures seront en PVC, RAL 9016 monocoloration, à rupture de pont thermique, équipées de double vitrage acoustique et thermique, ouvrant à la française pour toutes les ouvertures conformément à la réglementation en vigueur.

2.4.2 Porte d'entrée :

Porte d'entrée en acier de type Equation de chez Bel'M ou équivalent, faces intérieures et extérieures en RAL 7035 pour les pavillons n° 3,10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ou 7031 pour les pavillons n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 suivant plans.

Elles seront équipées de serrures de sûreté 3 points, répondront aux normes d'isolation phonique en vigueur, et seront munies de joints iso phoniques.

Accessoires : butoir.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Volets battants en bois sans écharpe de même teinte que les portes d'entrée RAL 7035 ou 7031 suivant plans.

2.5.2 Pièces humides

Vitrage opale.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Portes intérieures

Les portes de distribution intérieure seront de type post-formé ou gravé à âme alvéolaire pré-peintes avec huisserie bois. Garnitures : ensemble Golf BEZAULT ou similaire,
Accessoires : butoir de portes.

2.6.2 Portes de placards

Les portes des placards seront coulissantes ou battantes de type SOGAL ou similaire, gamme classique panneaux de 10 mm, coloris blanc, profil laqué blanc,

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Barreaudage de protection :

Barreaudage de protection pour les fenêtres à l'étage

2.7.2 Garde-corps (géométrie suivant plans)

Garde-corps pour les Portes-Fenêtres à l'étage

2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures

2.8.1.1 Sur serrurerie

Sans objet

2.8.1.2 Volets battants

Peinture (2 couches) sur les volets battants de la même couleur que la porte d'entrée selon logement

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Impression si nécessaire + 2 couches de peinture de finition satinée de teinte claire Alkyde ou équivalent.

2.8.2.2 Sur murs

Tous les murs des logements recevront deux couches de peinture de finition veloutée, Alkyde ou équivalent

2.8.2.3 Sur plafonds y compris rampants (Pièces sèches et humides)

Tous les plafonds recevront une couche de finition mate blanche, Alkyde ou équivalent

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations apparentes recevront une couche de laque type Alkyde ou similaire de finition satinée blanche

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers.

2.9.1.1 Cuisine

Equipement de base prévu dans chaque logement : Meuble évier + évier + mitigeur à bec chromé

Option cuisine aménagée Kit T2/T3 : Forfait 3 800€ TTC comprenant

- Un meuble haut avec 2 portes,
- Un emplacement pour un four micro-onde avec rangement
- Un meuble bas avec 2 portes, comprenant un emplacement lave-vaisselle, un évier en résine avec mitigeur à bec chromé
- Un meuble bas avec 1 tiroir et 1 porte,
- Un meuble bas avec emplacement pour le four et plaque électrique,
- Une crédence,
- Un plan de travail,
- Une hotte murale,
- Une table de cuisson à induction.

Option cuisine aménagée Kit T4 : Forfait 5 400€ TTC comprenant :

- Un meuble haut avec 2 portes,
- Un emplacement pour un four micro-onde avec rangement,
- Un meuble bas avec 2 portes, comprenant un emplacement lave-vaisselle, un évier en résine avec mitigeur à bec chromé
- Deux meubles bas avec 1 tiroir et 1 porte,
- Un Casseroles,
- Un meuble bas avec emplacement pour le four et plaque électrique,
- Un muret bar,
- Une crédence,
- Un plan de travail,
- Une hotte murale,
- Une table de cuisson à induction.

2.9.1.2 Appareils sanitaires : implantation et nombre suivant plans

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un bac à douche selon les obligations liées à la réglementation Handicapés en céramique, de 120x90cm ou 90 x 90 cm suivant plans, de chez IDEAL STANDARD ou PORCHER ou équivalent,

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un meuble vasque de 0,60 m de large minimum, de marque CHENE VERT modèle TEO ou équivalent, avec amortisseurs de portes, Monoplan « Matrix », vasque intégrée modèle « XAO » ou équivalent et, un miroir 5mm, hauteur 1050mm et bandeau type « B3 ».

Les WC suspendus de marque GROHE ou équivalent seront équipés en cuvette, réservoir, réservoir à alimentation latérale, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Canalisation en cuivre et (ou) P.E.R. selon situation.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle et le chauffage seront réalisés par une chaudière murale mixte type THEMPLUS de SAUNIER DUVAL ou CHAFFOTEAUX & MAURY ou équivalent sauf pour les pavillons 10, 11, 12, 13 et 14 : effet joule avec chauffe-eau thermodynamique.

2.9.2.3 Evacuations Eau Usées – Eaux Vannes

Canalisations d'évacuation des appareils sanitaires en PVC M1 NF.

Colonnes d'évacuations en PVC M1 NF et de Type Chutunic ou équivalent selon besoin pour les évacuations mixtes.

Collecteurs d'évacuations en PVC M1 NF de type gravitaire.

2.9.2.4 Branchements en attente

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

2.9.2.5 Robinetteries

La vasque sera équipée d'une robinetterie mitigeuse mono-commande de marque GROHE ou équivalent.

Le receveur de douche sera équipé d'une colonne de douche à effet de pluie de marque JACOB DELAFON ou équivalent, avec mitigeur thermostatique à limiteur de température.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Encastrée, tableau d'abonné positionné en gaine technique fermée.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon type de maisons et normes en vigueur, courant monophasé

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce :

Suivant la norme NFC 15 100 et les prescriptions du label PROMOTELEC Performance :

Entrée - 1 DCL sur S.A. ou va et vient -- 1 P.C. 16 A+T ,

Dégagement - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - - 1 P.C. 16 A+T

Séjour - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 P.C. 16 A+T par unité de surface de 4 m²

Chambre - 1 DCL sur S.A - 3 P.C. 16 A+T

Salle d'eau - 1 DCL sur S.A - -1 alimentation pour bandeau lumineux et commande sur S.A - - 1 P.C. 16 A+T

Cuisine - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 applique sur évier - 2 P.C. 16 A+T, dont une pour alimentation réfrigérateur - 2 P.C. 16A + T à hauteur

WC - 1 DCL en S.A.

Terrasse - 1 hublot étanche type TONDO sur S.A. avec voyant dans le séjour + PC + attente pour store banne.

DCL : boitiers avec dispositif de Connexion de Luminaires

P.C. : Prise de Courants

2.9.3.4 Sonnerie de porte d'entrée

1 carillon dans le tableau électrique et un bouton poussoir lumineux avec porte étiquette incorporé, encastré près de la porte d'entrée.

2.9.3.5 Eclairage de la porte d'entrée

1 hublot étanche type TONDO sur S.A. avec voyant dans l'entrée.

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Chaudière murale mixte THEMPLUS de SAUNIER DUVAL ou CHAFFOTEAUX & MAURY ou équivalent assurant le chauffage central et le chauffage de l'eau sanitaire.

Installation de panneaux photovoltaïque SYSTOVI V-SYS on top, conforme à la réglementation thermique.

2.9.4.2 Chauffage électrique

Sèche-serviette électrique type 2012 Blanc de chez Atlantic ou équivalent dans SDE + panneaux rayonnants pour les pavillons 10, 11, 12, 13 et 14 : effet joule + chauffe-eau thermodynamique.

2.9.4.3 Températures garanties des pièces

Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

2.9.4.4 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage, à l'exception des SDE et SDB, sera assuré par des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois (Gaz) ou panneaux rayonnants pour les pavillons n°10, 11, 12, 13 et 14.

Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

2.9.4.5 Conduits et bouches d'extraction VMC

Ventilation type ventilation mécanique contrôlée.

Installation de VMC comprenant : Bouches d'extraction hygro-réglables dans les pièces humides : salle de bains, salle d'eau, cuisine, WC.

Raccordement jusqu'aux extracteurs mécaniques situés dans les combles.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres ou dans maçonnerie suivant réglementation acoustique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards

2.9.5.1 Placards

Aménagement : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes.

2.9.6 Equipements de télécommunication

2.9.6.1 T.V.

Installation d'une antenne terrestre hertzienne.
1 prise dans le séjour et dans chaque chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Chaque logement sera équipé d'un pré câblage téléphonique issu directement de la réglette DTI.
Le DTI sera inclus dans le coffret de communication.
1 prise dans le séjour, dans la cuisine et dans chacune des chambres.

5. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS EXTERIEURS PRIVATIFS

3.1.1 Sol

Places de stationnement devant les maisons constituées d'enrobé bitumineux noir ou béton désactivé.

3.1.2 Cheminement piéton

Sol en béton désactivé avec forme de pente suivant projet d'aménagements extérieurs architecte.

3.2 VOIRIE ET PARKINGS VISITEURS

3.2.1 Voirie d'accès

En enrobé bitumineux noir avec forme de pente délimité par des bordures béton ou béton désactivé.

3.2.2 Revêtements parking visiteur

Sans Objet.

3.2.3 Delimitation au sol, marquage

Sans Objet.

3.2.4 Accès aux parkings des maisons

Sans Objet.

3.3 JARDINS PRIVATIFS (suivant plan masse)

3.3.1 Plantations

Une haie vive sera plantée en saison pour doubler les clôtures grillagées.

Localisation : localisation selon plan masse du projet d'aménagement architecte en limite séparative entre les parcelles des maisons côté jardin privatif.

3.3.2 Engazonnement

Les espaces verts seront engazonnés.

3.3.3 Arrosage

Robinet de puisage sur la façade de chaque maison côté jardin.

3.4 CLOTURES (suivant plan masse)

3.4.1 Clôtures sur partie commune ou allée piétonne

Les clôtures séparatives des jardins privatifs seront en murets enduits d'une hauteur de 1.60m.

3.4.2 Clôture séparative entre jardin privé

La séparation des jardins privés sera constituée par grillage souple ou rigide avec amorce en brise vue bas ou grillage avec occultant suivant plans.

3.4.3 Clôtures en limite séparative des propriétés voisines de l'emprise de l'opération

Muret enduit d'une hauteur de 1.60m, ou grillage rigide ou autre selon plan de masse

3.5 BOITE AUX LETTRES

Un ou plusieurs ensembles, localisés sur les plans de masse, des Etablissements RENZ série extérieure ou équivalent avec portes grade 3 conformes au règlement de la poste.

6. EQUIPEMENTS GENERAUX

4.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS AUX MAISONS ET AU BATIMENT

4.1.1 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Sans objet.

4.2 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera dans des points de collectes prévus, indiqués sur le plan de masse.

4.3 RESEAUX DIVERS

4.3.1 Eau potable

Raccordement au réseau de distribution public.

Le comptage individuel sera installé dans un coffret encastré sous trottoir.

4.3.2 Gaz

Raccordement au réseau gaz, alimenté par une citerne installée à l'angle de la rue du Bois Aubry.
Le coffret et le compteur gaz, positionnés en limite de terrain de chaque maison, ou encastré dans le mur de la façade, selon plan.

4.3.3 Electricité

Branchement sur le réseau public.
Le coffret de coupure sera positionné en limite de terrain de chaque maison, ou encastré dans le mur de la façade, selon plan.

4.3.4 Egouts

Raccordement sur réseaux existants de la commune.
Réalisation du réseau d'assainissement unitaire
EU/EV en canalisations PVC.

4.3.5 Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain

Sans objet

7. NOTA BENE

La présente notice descriptive est susceptible d'être modifiée en fonction des impératifs techniques liés à la construction de l'immeuble.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent la possibilité d'apporter certaines modifications sans affecter pour autant la qualité de la construction.

Les marques des matériaux, matériels et revêtements précisés dans le présent document qui définissent leurs qualités propres (fonctionnelles, esthétiques, etc.) ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles en particulier dans le cas où celles-ci ne seraient plus sur le marché ou ne pourraient pas être mises à temps à la disposition des entreprises pour l'exécution de la construction.

Certains matériaux permettent le choix du coloris par l'acquéreur à la signature de l'acte de vente pour autant que cela soit encore possible en fonction de l'avancement du chantier.

Les acquéreurs sont avisés directement par le Maître d'Ouvrage de la date limite relative aux choix des coloris. Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par l'Architecte et/ou le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent le droit, en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de certains matériaux ou matériels, de modifier certaines prestations en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.

Signature du RESERVATAIRE

Signature du RESERVANT